

PROMEA ACTUALITÉS 03/2023

Chère cliente, cher client,

Cela fait exactement un an que j'ai pu me présenter à vous pour ce poste de nouveau directeur de PROMEA assurances sociales. Cette première période, lors de laquelle j'ai pu faire plus ample connaissance de l'équipe de PROMEA et de sa culture d'entreprise tout en vivant déjà de nombreuses étapes clés, a été passionnante.

Au cours de celle-ci, nous avons entrepris des démarches courageuses pour préparer l'entreprise à l'avenir. D'une part, nous avons fortement investi dans notre informatique, afin de répondre à des exigences de sécurité en croissance constante. En outre, nous avons procédé à des changements au sein de l'entreprise, afin d'adapter encore mieux nos structures aux besoins de nos clients. Nous avons intégré des pratiques écologiques dans notre stratégie commerciale, afin que notre entreprise agisse de manière non seulement économique, mais aussi durable. Et *last but not least*, nous nous sommes préparés à fond pour l'introduction de la réforme AVS 21 et les bases légales modifiées dans le domaine de la protection des données.

Lors de l'introduction de toutes ces nouveautés, j'ai toujours pu compter sur l'engagement et le grand savoir-faire de nos collaborateurs. Je vous en remercie chaleureusement ! Je me réjouis déjà d'autres projets passionnants qui attendent d'être lancés en commun.

Je vous souhaite un excellent début d'automne.



Ricardo Garcia
Directeur général de PROMEA assurances sociales

PROMEA assurances sociales

Prévoir d'ores et déjà la fin de l'année : ouvrir un compte PROMEA connect maintenant.

Le premier pilier se numérise, et cela se voit aussi dans la déclaration de salaires. L'avenir appartient à la transmission à travers des canaux numériques comme PROMEA connect ou PUCS, car elle économise beaucoup de temps à tous les participants, est simple et confortable et même plus écologique.

Vous n'avez pas encore de compte PROMEA connect ? Alors c'est le bon moment pour en ouvrir un. Prenez-vous déjà aujourd'hui quelques minutes pour procéder à votre demande d'accès initial sur PROMEA connect. Vous serez ainsi prêt(e) pour commencer lorsque vous recevrez les documents de déclarations de salaires.

Pour l'accès initial, veuillez demander un code d'enregistrement à support@promea.ch, en indiquant votre numéro de décompte. Pour des raisons de sécurité, celui-ci vous parviendra par courrier postal. Ainsi, vous pourrez vous enregistrer vous-même très facilement avec ce code d'enregistrement. Vous pouvez découvrir combien la procédure est simple sous www.promea.ch/acces_initial.

Nous nous ferons un plaisir de vous guider si vous le souhaitez. Écrivez-nous à l'adresse électronique support@promea.ch ou contactez-nous – nous sommes à votre entière disposition.

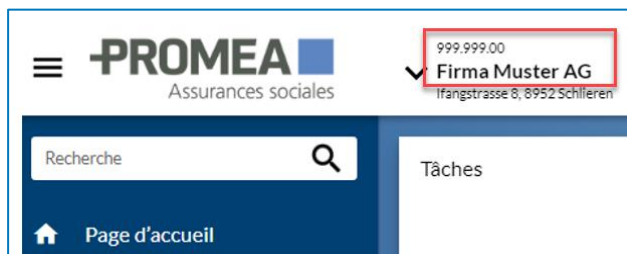
PROMEA assurances sociales

Profil PUCS pour déclaration des salaires annuels

La fin de l'année se rapproche et nous recevons de plus en plus de questions concernant la transmission électronique de données salariales au moyen de la PUCS (procédure unifiée de comunication des salares). Celle-ci vous permet de transmettre en cliquant sur un bouton les données salariales de votre entreprise à notre caisse de compensation (familiale).

Pour établir le profil PUCS dans votre logiciel de comptabilité certifié Swissdec, il nous faut les données suivantes :

- Le numéro de caisse de compensation de PROMEA
→ 099.000
- Le nom de la caisse de compensation
→ AK PROMEA
- Votre n° de décompte / de membre CAF
→ Vous le trouverez sur vos décomptes PROMEA ou après la connexion sur PROMEA connect tout en haut, au-dessus de la raison sociale (voir image ci-dessous)



Vous trouverez d'autres informations sur la transmission électronique des données salariales au moyen de la PUCS sur www.swissdec.ch.

PROMEA caisse de compensation

Taux de cotisation pour 2024

En plus de la déclaration de salaires 2023 dans PROMEA connect, vous nous communiquez les masses salariales prévues pour 2024. Sur cette base, nous établissons pour vous l'aperçu des acomptes de cotisations pour 2024, mentionnant les taux de cotisation valables pour cette année.

Souhaitez-vous déjà recevoir l'aperçu des acomptes de cotisations avec les taux de cotisation avant la déclaration des salaires annuels ? Dans ce cas, vous pouvez déjà nous communiquer la/les masse(s) salariale(s) AVS et CAF de votre entreprise avant, de préférence via PROMEA connect sous *Déclaration de salaire > Modifier bases d'acompte*. C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir, à partir de mi-décembre, l'aperçu des acomptes de cotisations avec les taux de cotisation et les cotisations pour 2024.

PROMEA caisse de compensation

OFAS – Nouveau site internet pour les recrues et leurs employeurs

Pour répondre aux nombreuses demandes des futures recrues, l'Office fédéral des assurances sociales OFAS a créé une page spécifique sur laquelle les futures recrues et leurs employeurs trouveront de plus amples informations sur le droit et le montant de l'allocation ainsi que sur la demande et le paiement pendant l'école de recrues.

Vous trouverez cette page sous www.ofas.admin.ch > Assurances sociales > Allocations pour perte de gain (APG) > Informations de base & législation > APG recrues ou sous www.promea.ch/ofas_recrués, le lien court que nous avons créé pour un accès plus simple et plus rapide.

PROMEA caisse de compensation

Conversion progressive aux e-formulaires

Dans l'esprit de la stratégie de numérisation de la Confédération de nouveaux formulaires électroniques automatisés sont régulièrement mis à votre disposition (voir les informations à ce sujet dans PROMEA actualités 03/2022).

Les formulaires suivants peuvent désormais être transmis en ligne :

- 318.371 / Demande de rente de survivant
- 318.282 / Demande de calcul d'une rente future
- 318.370 / Demande de rente de vieillesse
- 318.386 / Révocation entière ou partielle de l'ajournement de la rente de vieillesse

Ces formulaires, qui jusqu'à présent devaient être imprimés et envoyés par voie postale, peuvent à présent être remplis sur l'écran puis transmis directement à votre caisse de compensation. Vous les trouverez tous sur notre site web www.promea.ch sous *Formulaires & Mémentos > Formulaires et mémentos caisse de compensation*.

PROMEA caisse d'allocations familiales **Allocations différentielles UE**

En vertu des dispositions prévues par la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) ainsi que les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE est prioritaire, en ce qui concerne l'octroi de prestations à titre d'allocations familiales, l'organisme compétent dans le pays de résidence des parents et de l'enfant.

Pour cette raison, les parents sont tenus à présenter leur demande directement auprès de cette Institution. Par la suite, un complément différentiel peut être versé par notre caisse si la prestation due selon le régime suisse est plus élevée. Le cas échéant, nous vous prions de nous remettre une attestation de paiement détaillée, délivrée par l'organisme en question au nom des deux parents. Le décompte y relatif sera effectué rétroactivement sur une base annuelle, semestrielle ou trimestrielle.

La demande d'allocations différentielles internationales nous doit être envoyée via l'employeur. Via PROMEA connect, vous pouvez nous transmettre la confirmation de l'autorité étrangère de manière simple et rapide sous *Allocations familiales > Versement de la différence UE*.

PROMEA assurances sociales

Déclaration relative à la protection des données des institutions de PROMEA assurances sociales et conseillère à la protection des données

Le 1^{er} septembre est entrée en vigueur la nouvelle loi entièrement révisée sur la protection des données (révLPD). Compte tenu de cette modification de la loi, les institutions de PROMEA assurances sociales ont élaboré une nouvelle déclaration relative à la protection des données. Elle est disponible depuis fin août sur notre site web et peut être consultée sous le raccourci www.promea.ch/protection_donnees.

Avez-vous d'autres questions et souhaits concernant la protection des données ? Notre conseillère en protection des données, Mme Aurora Paximadas, se tient à votre disposition à l'adresse électronique datenschutzberaterin@promea.ch.

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales

Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73
info@promea.ch, www.promea.ch